

QUE FAIRE EN CAS D'AES ?

(Accident d'Exposition au Sang
ou liquides biologiques contenant du sang)

1 IMMÉDIATEMENT

➔ J'effectue les premiers gestes

Peau

- Ne pas faire saigner
- Nettoyage : eau + savon puis rinçage
- Antisepsie locale (Dakin ou alcool à 70°)
pendant 10 minutes

Muqueuses et œil

- Lavage : eau ou sérum physiologique
pendant 10 minutes

2 DANS L'HEURE

- ➔ **Je contacte un médecin qui assurera la prise en charge de l'AES**
- ➔ sinon, je contacte au CHU de Nantes :
 - le Service infectiologie au **02 40 08 31 12** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h)
 - ou le Service des urgences au **02 40 08 38 95**

3 DANS LES 24 HEURES

- ➔ **Je contacte mon employeur pour la déclaration d'accident de travail**

4 DANS LE MOIS

- ➔ **Je contacte mon médecin du travail pour le suivi**